



Organisation de soirée associative

Par **sanka**, le **13/05/2009** à **18:27**

Bonjour,

Notre association souhaiterait organiser une soirée en extérieur.

Le lieu est privé et relativement éloigné des habitations.

Seulement c'est la première fois, et nous aimerions que tout ça se passe dans se passe pour le mieux.

Quelles sont les dispositions légales à prendre.

Concernant:

- _ sa declaration en mairie, au autorités et au pompiers.
- _ le débit de boissons (alcoolisées ou non).
- _le choix de son statut en tant que soirée privée ou publique.

Par **Tisuisse**, le **13/05/2009** à **18:40**

Bonjour,

Sur cette même feuille, en haut et à droite, vous avec une petite fenêtre intitulée Rechercher sur experatoo. Vous indiquez dans la case : soirée privée, et vous envoyez. De nombreux posts on déjà été débattu sur ce domaine et vous y trouverez vos réponses.

Bonne lecture.